Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_023-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 4 juin, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Absents :
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 29/05/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 03/06/2026
Laëtitia NICOLAS

Date de convocation : 27/05/2026 Date d'affichage convocation : 28/05/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 11/06/2026

Sur proposition de Mme la Maire et en l'absence d'autres élus candidats à l'ouverture de la séance, **Mme Séverine GUYOT** est désignée en tant que **secrétaire de séance**.
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=vVnUBP9-u8E)

Délibération 2026 06 023
DÉNOMINATION DE VOIES DE LOTISSEMENTS

Quatre Lotissements (La Rose des Vents I-II-III et IV, un unique Maître d'Ouvrage : IFI) sont en cours d'aménagement Route de Péaule. Il convient de procéder à la dénomination des voies internes de ces lotissements.
M. Franck GALUDEC, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal les dénominations suivantes :

- Rue et Impasse des charmilles pour le lotissement La Rose des Vents I
- Impasse des genêts pour le lotissement la Rose des Vents II
- Impasse des Tulipiers pour le Lotissement La Rose des Vents III
- Impasse des Lauriers pour le Lotissement La Rose des Vents IV

M. Franck GALUDEC précise que ces dénominations ont été validées par la Commission Aménagement et Cadre de Vie qui s'est réunie le 18 mai dernier.
Les plans avec les dénominations seront annexés à la présente et une mise à jour de la Base d'Adresse Locale (consultable sur le site https://adresse.data.gouv.fr/) sera effectuée dès que la présente délibération sera exécutoire.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des membres présents ou représentés (26 pour), 1 voix contre (Guillaume Joguet) et 1 abstention (Ninon Bihan) :

- VALIDE les dénominations suivantes selon le plan joint à la présente :
  - Rue et Impasse des charmilles pour le lotissement La Rose des Vents I
  - Impasse des genêts pour le lotissement la Rose des Vents II
  - Impasse des Tulipiers pour le Lotissement La Rose des Vents III
  - Impasse des Lauriers pour le Lotissement La Rose des Vents IV

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260604-2026_06_023-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	La secrétaire de séance, Séverine GUYOT
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)